

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANCE**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 8 AVRIL 2026 n°1**

L'an DEUX MIL VINGT-SIX, le HUIT AVRIL à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Olivier JAVAUDIN, Maire.

Nombres de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

**PRESENTS** : M. Olivier JAVAUDIN, Mme Nicole LEMUE, M. Michel COQ, Mme Stéphanie BOTREL, M. Jacques GUILLEMANT, Mme Séverine CARLIER, Mme Isabelle MORANT, M. Gaël ROBERT, Mme Anne-Laure LEGENTIL, Mme Priscilla MARGELY, M. François GRAIGNIC, Mme Floriane RAGOT-MAIGNAN, M. Jean-Pierre HENAFF, M. Loïc LORRE, Mme Céline MARTIN AGISSON, M. Michel FROMONT, Mme Marie-Claude DUPAU.

**ABSENTS EXCUSES** :

M. Sébastien AUBIN ayant donné procuration à M. Jacques GUILLEMANT,  
M. Philippe BRENELIERE ayant donné procuration à M. Olivier JAVAUDIN.

Mme Nicole LEMUE a été désignée **secrétaire de séance**

**Convocation du 3 avril 2026**

**1-DESIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2122-18 et L2122-20

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à des délégations de fonction du maire à des conseillers municipaux,

Le maire est autorisé à donner des délégations à des conseillers municipaux non seulement en cas d'absence ou d'empêchement des adjoints mais aussi « dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation ».

Ainsi en appui aux adjoints, il est proposé de nommer cinq conseillers délégués :

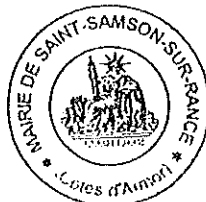
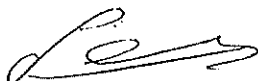
- Un conseiller délégué en charge du suivi des travaux (bâtiments de l'ancienne école, voirie, réseaux, éclairage public ...), **M. Jacques GUILLEMANT**,
- Un conseiller délégué en charge des finances, **M. Philippe BRENELIERE**,
- Une conseillère déléguée en charge de la participation citoyenne des jeunes et mission argent de poche, **Mme Stéphanie BOTREL**,
- Un conseiller délégué en charge de l'environnement et des espaces verts, **M. Sébastien AUBIN**,
- Une conseillère déléguée en charge des mobilités et de la sécurité **Mme Séverine CARLIER**,

Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal, à la majorité (15 pour, 0 contre, 4 abstentions (M. Loïc LORRE, Mme Céline MARTIN AGISSON, M. Michel FROMONT, Mme Marie-Claude DUPAU))

- **DESIGNE les conseillers municipaux délégués ci-dessus**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

La secrétaire de séance  
Mme Nicole LEMUE



Le Maire  
Olivier JAVAUDIN





**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR**  
**COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANCO**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 8 AVRIL 2026 n°2**

L'an DEUX MIL VINGT-SIX, le HUIT AVRIL à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Olivier JAVAUDIN, Maire.

**Nombres de membres en exercice : 19**

**Nombre de membres présents : 17**

**PRESENTS** : M. Olivier JAVAUDIN, Mme Nicole LEMUE, M. Michel COQ, Mme Stéphanie BOTREL, M. Jacques GUILLEMANT, Mme Séverine CARLIER, Mme Isabelle MORANT, M. Gaél ROBERT, Mme Anne-Laure LEGENTIL, Mme Priscilla MARGELY, M. François GRAIGNIC, Mme Floriane RAGOT-MAIGNAN, M. Jean-Pierre HENAFF, M. Loïc LORRE, Mme Céline MARTIN AGISSON, M. Michel FROMONT, Mme Marie-Claude DUPAU.

**ABSENTS EXCUSES** :

M. Sébastien AUBIN ayant donné procuration à M. Jacques GUILLEMANT,

M. Philippe BRENELIERE ayant donné procuration à M. Olivier JAVAUDIN.

Mme Nicole LEMUE a été désignée **secrétaire de séance**

**Convocation du 3 avril 2026**

**2-INDEMNITES DE FONCTION**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2123-17 et suivants,

Vu le code électoral notamment l'article R.25-1,

Vu la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création du statut de l'élu local, qui revalorise les indemnités de fonction dans les communes de moins de 20 000 habitants,

Vu la composition du conseil municipal comptant 4 adjoints et 5 conseillers délégués ;

Considérant la population totale en vigueur, le Maire rappelle que les taux autorisés sont ceux de la strate démographique des communes de 1000 à 3499 habitants.

Les crédits, pour cette dépense obligatoire, seront inscrits au chapitre 065 du budget principal.

Considérant la demande expresse du maire de réduire le taux de son indemnité à 42% au lieu de 55,7 % pour indemniser les conseillers délégués sur l'enveloppe allouée.

Les taux proposés (en %) permettent de calculer les indemnités mensuelles brutes (en €) dans le tableau ci-joint, selon l'indice brut terminal de la fonction publique actuellement en vigueur de 4 110,52 €. Les montants suivront l'évolution éventuelle du point d'indice, sans nécessiter un nouveau vote du conseil.

Le versement des indemnités interviendra lorsque la présente décision et les délégations de fonction des élus concernés seront exécutoires ;

Le tableau ci-dessous donne les montants mensuels selon l'Indice Brut terminal en vigueur :

**Saint-Samson-sur-Ra**

Strate population totale		de 1 000 à 3 499 hab		
Enveloppe autorisée	Effectifs	Taux max	Montant mensuel par élu	Total mensuel par fonction
MAIRE	1	55,70%	2 289,56 €	2 289,56 €
ADJOINT	5	21,38%	878,83 €	4 394,15 €
				<b>6 683,71 €</b>
Situation	Effectifs	Taux votés	Montant mensuel par élu	Total mensuel par fonction
MAIRE	1	42,00%	1 726,42 €	1 726,42 €
ADJOINT 1	1	11,50%	472,71 €	472,71 €
ADJOINTS 2-3-4	3	11,50%	472,71 €	1 418,13 €
CONSEILLERS Délégués 2-3-4-5	4	5,10%	209,64 €	838,55 €
CONSEILLER Délégué 1	1	11,40%	468,60 €	468,60 €
<b>Total attribué</b>				<b>4 924,40 €</b>

Ces informations serviront pour établir le récapitulatif annuel des indemnités des élus communaux.

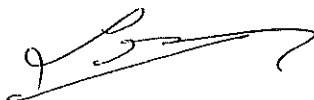
L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité (15 pour, 0 contre, 4 abstentions (M. Loïc LORRE, Mme Céline MARTIN AGISSON, M. Michel FROMONT, Mme Marie-Claude DUPAU))

- Approuve la demande du maire de ne pas bénéficier du taux maximum de 55,7%
- Approuve Les taux des indemnités de fonction par rapport à l'indice brut terminal de la fonction publique comme suit :
  - 42 % pour le maire
  - 11.50 % pour les adjoints 1-2-3-4
  - 11.40 % pour le conseiller délégué 1
  - 5.10% pour les conseillers délégués 2-3-4 et 5

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

La secrétaire de séance  
Mme Nicole LEMUE



Le Maire

Olivier JAVAUDIN




**Tableau annexe****Récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal :**

<i>FONCTION</i>	<i>Prénom NOM</i>	<i>Taux appliqué</i>	<i>Indemnité brut</i>
Maire	Olivier JAVAUDIN	42%	1726.42
1 <sup>er</sup> adjoint	Nicole LEMUE	11.50%	472.71
2 <sup>ème</sup> adjoint	Michel COQ	11.50%	472.71
3 <sup>ème</sup> adjoint	Isabelle MORANT	11.50%	472.71
4 <sup>ème</sup> adjoint	Gaël ROBERT	11.50%	472.71
1 <sup>er</sup> conseiller délégué	Jacques GUILLEMANT	11.40%	468.60
2 <sup>ème</sup> conseiller délégué	Philippe BRENELIERE	5.10%	209.64
3 <sup>ème</sup> conseiller délégué	Stéphanie BOTREL	5.10%	209.64
4 <sup>ème</sup> conseiller délégué	Sébastien AUBIN	5.10%	209.64
5 <sup>ème</sup> conseiller délégué	Séverine CARLIER	5.10%	209.64

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

ID : 022-212203277-20260408-DELIB\_202604\_02-DE

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR**  
**COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANCE**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 8 AVRIL 2026 n°3**

L'an DEUX MIL VINGT-SIX, le HUIT AVRIL à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Olivier JAVAUDIN, Maire.

Nombres de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

**PRESENTS** : M. Olivier JAVAUDIN, Mme Nicole LEMUE, M. Michel COQ, Mme Stéphanie BOTREL, M. Jacques GUILLEMANT, Mme Séverine CARLIER, Mme Isabelle MORANT, M. Gaël ROBERT, Mme Anne-Laure LEGENTIL, Mme Priscilla MARGELY, M. François GRAIGNIC, Mme Floriane RAGOT-MAIGNAN, M. Jean-Pierre HENAFF, M. Loïc LORRE, Mme Céline MARTIN AGISSON, M. Michel FROMONT, Mme Marie-Claude DUPAU.

**ABSENTS EXCUSES** :

M. Sébastien AUBIN ayant donné procuration à M. Jacques GUILLEMANT,  
M. Philippe BRENELIERE ayant donné procuration à M. Olivier JAVAUDIN.

Mme Nicole LEMUE a été désignée secrétaire de séance

**Convocation du 3 avril 2026**

**3-CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Monsieur Le Maire propose de constituer les commissions communales ci-dessous et de désigner les membres les composant.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est le Président de droit de toutes les commissions composées de conseillers municipaux (avec principe de représentation proportionnelle reflétant la composition de l'assemblée communale) et pour certaines, d'habitants de la commune qui seront désignés ultérieurement.

**Commission AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES – PETITE ENFANCE**

Olivier Javaudin / Michel Coq / Nicole Lemue / Floriane Ragot-Maignan / Priscilla Margely / Céline Martin Agisson / Michel Fromont

**Commission ANIMATION- VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION**

Olivier Javaudin / Nicole Lemue / Priscilla Margely / Gaël Robert / Isabelle Morant / Anne-Laure Legentil / Céline Martin Agisson / Marie-Claude Dupau

**Commission FINANCES**

Olivier Javaudin / Philippe Brénelière / Floriane Ragot-Maignan / Michel Coq / François Graignic / Michel Fromont (Loïc LORRE suppléant)

**Commission PARTICIPATION CITOYENNE – DYNAMISATION DU CENTRE BOURG**

Olivier Javaudin / Isabelle Morant / Nicole Lemue / Séverine Carlier / Floriane Ragot-Maignan / Sébastien Aubin / Stéphanie Botrel / Anne-Laure Legentil / Marie-Claude DUPAU / Céline Martin Agisson

**Commission TRAVAUX VOIRIE RESEAUX – PREVENTION SECURITE**

Olivier Javaudin / Jacques Guillemant / Michel Coq / Stéphanie Botrel / Loïc LORRE / Michel FROMONT

**Commission URBANISME - BATIMENTS**

Olivier Javaudin / Gaël Robert / François Graignic / Jean-Pierre Hénaff / Jacques Guillemant / Stéphanie Botrel / Nicole Lemue / Loïc LORRE / Michel FROMONT

**Commission ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS - MOBILITES**

Olivier Javaudin / Gaël Robert / Sébastien Aubin / Isabelle Morant / Stéphanie Botrel / Séverine Carlier / Michel FROMONT / Céline Martin Agisson

**Commission POLE DE TOURISME**

Olivier Javaudin / Gaël Robert / Philippe Brénelière / Anne-Laure Legentil / François Graignic / Marie-Claude DUPAU / Loïc LORRE (suppléant)

**Commission MAPA (MARCHE A PROCEDURE ADAPTE)**

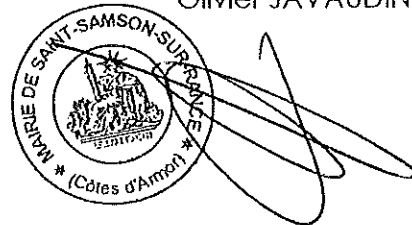
Olivier Javaudin / Jacques Guillemant / Nicole Lemue / Michel Coq / Loïc LORRE / Michel FROMONT (suppléant)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ( 19 voix favorables)

- APPROUVE la mise en place des commissions ci-dessus
- APPROUVE la composition de ces commissions

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Le Maire  
Olivier JAVAUDIN



La secrétaire de séance  
Mme Nicole LEMUE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Nicole Lemue", written over a faint, illegible background.

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR**  
**COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANC**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 8 AVRIL 2026 n°4**

L'an DEUX MIL VINGT-SIX, le HUIT AVRIL à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Olivier JAVAUDIN, Maire.

Nombres de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

**PRESENTS** : M. Olivier JAVAUDIN, Mme Nicole LEMUE, M. Michel COQ, Mme Stéphanie BOTREL, M. Jacques GUILLEMANT, Mme Séverine CARLIER, Mme Isabelle MORANT, M. Gaël ROBERT, Mme Anne-Laure LEGENTIL, Mme Priscilla MARGELY, M. François GRAIGNIC, Mme Floriane RAGOT-MAIGNAN, M. Jean-Pierre HENAFF, M. Loïc LORRE, Mme Céline MARTIN AGISSON, M. Michel FROMONT, Mme Marie-Claude DUPAU.

**ABSENTS EXCUSES** :

M. Sébastien AUBIN ayant donné procuration à M. Jacques GUILLEMANT,

M. Philippe BRENELIERE ayant donné procuration à M. Olivier JAVAUDIN.

Mme Nicole LEMUE a été désignée **secrétaire de séance**

**Convocation du 3 avril 2026**

**4-COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)**

M le Maire informe que l'article L123-6 du code de l'action sociale et des familles précise que le centre communal d'action sociale est un établissement public administratif, administré par un conseil d'administration présidé par le maire. Le conseil d'administration est composé en nombre égal par :

- des membres élus en son sein par le conseil municipal au scrutin

de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel (article R. 123-8 du code de l'action sociale et des familles).

- des membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions dans le domaine de l'insertion, de la famille, des personnes handicapées et des personnes retraitées

Il est proposé de fixer le nombre de membres à **8** (4 membres du conseil municipal et 4 membres nommés).

Le maire rappelle que Le scrutin est secret. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats, même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, les sièges non pourvus le sont par les autres listes. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

- **Le conseil municipal fixe à 4 le nombre des membres du conseil municipal élus au CCAS**

- Suite à l'élection proclame membres du CCAS :

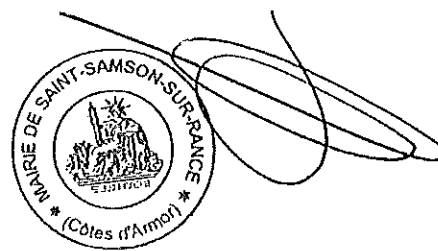
Madame Nicole LEMUE  
Madame Priscilla MARGELY  
Madame Isabelle MORANT  
Madame Céline MARTIN AGISSON

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

La secrétaire de séance  
Mme Nicole LEMUE



Le Maire  
Olivier JAVAUDIN



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 8 AVRIL 2026 n°5**

L'an DEUX MIL VINGT-SIX, le HUIT AVRIL à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Olivier JAVAUDIN, Maire.

Nombres de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

**PRESENTS** : M. Olivier JAVAUDIN, Mme Nicole LEMUE, M. Michel COQ, Mme Stéphanie BOTREL, M. Jacques GUILLEMANT, Mme Séverine CARLIER, Mme Isabelle MORANT, M. Gaël ROBERT, Mme Anne-Laure LEGENTIL, Mme Priscilla MARGELY, M. François GRAIGNIC, Mme Floriane RAGOT-MAIGNAN, M. Jean-Pierre HENAFF, M. Loïc LORRE, Mme Céline MARTIN AGISSON, M. Michel FROMONT, Mme Marie-Claude DUPAU.

**ABSENTS EXCUSES** :

M. Sébastien AUBIN ayant donné procuration à M. Jacques GUILLEMANT,  
M. Philippe BRENELIERE ayant donné procuration à M. Olivier JAVAUDIN.

Mme Nicole LEMUE a été désignée **secrétaire de séance**

**Convocation du 3 avril 2026**

**5-DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Monsieur le Maire expose :

L'article L.2122.22 du code Général des Collectivités Territoriales donne au conseil Municipal la possibilité de déléguer au maire certaines des attributions de cette assemblée.

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, je vous invite à examiner cette possibilité et vous prononcer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité ( 19 voix favorables)**

- **DONNE** délégation au maire, pour la durée de son mandat dans les domaines suivants mentionnés à l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités territoriales :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De fixer, dans les limites DE 1000 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

3° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 20 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

4° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

5° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires aux services municipaux ;

6° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

7° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

8° De décider l'allénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 5 000 euros ;

9° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

10° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

11° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

12° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5000 € ;

13° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

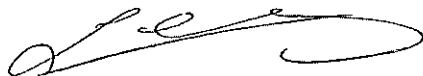
14° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 150 000 € ;

15° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

- **DECIDE** qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

La secrétaire de séance  
Mme Nicole LEMUE



Le Maire  
Olivier JAVAUDIN



**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR**  
**COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANCE**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 8 AVRIL 2026 n°6**

L'an DEUX MIL VINGT-SIX, le HUIT AVRIL à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Olivier JAVAUDIN, Maire.

Nombres de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

**PRESENTS** : M. Olivier JAVAUDIN, Mme Nicole LEMUE, M. Michel COQ, Mme Stéphanie BOTREL, M. Jacques GUILLEMANT, Mme Séverine CARLIER, Mme Isabelle MORANT, M. Gaël ROBERT, Mme Anne-Laure LEGENTIL, Mme Priscilla MARGELY, M. François GRAIGNIC, Mme Floriane RAGOT-MAIGNAN, M. Jean-Pierre HENAFF, M. Loïc LORRE, Mme Céline MARTIN AGISSON, M. Michel FROMONT, Mme Marie-Claude DUPAU.

**ABSENTS EXCUSES** :

M. Sébastien AUBIN ayant donné procuration à M. Jacques GUILLEMANT,  
M. Philippe BRENELIERE ayant donné procuration à M. Olivier JAVAUDIN.

Mme Nicole LEMUE a été désignée **secrétaire de séance**

**Convocation du 3 avril 2026**

**6 - DESIGNATION D'UN DELEGUE AU CNAS**

La commune de St Samson-sur-Rance adhère au comité National d'Action Sociale des personnels des collectivités territoriales.

Cet organisme a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture,).

Cette adhésion s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus chargé de représenter la collectivité au sein du C.N.A.S.

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation d'un(e) nouveau délégué(e) pour les six années à venir

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DESIGNE Mme Nicole LEMUE comme délégué au CNAS**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

La secrétaire de séance  
Mme Nicole LEMUE



Le Maire

Olivier JAVAUDIN



